

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 mai 2022

| Nombre de conseillers municipaux | | |
|----------------------------------|------------------------------|----------------|
| En exercice | Présents au moment des votes | Votants |
| 29 | 27 | 27 |
| Date de convocation | | Date Affichage |
| 9/5/2022 | | 16/5/2022 |
| Séance ordinaire | | |

L'an 2022, le 9 mai à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de TERRANJOU s'est réuni à la salle des Acacias de Martigné-Briand, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre Cochard, Maire.

A été nommée secrétaire de séance : Sylvie CARON

Présents : Boutry Véronique, Caron Sylvie, Cochard Jean-Pierre, Corbin Odile, Decobert Anne-Sophie, Fery Martine, Garreau Jean-Louis, Gaufreteau Sylvaine, Gendronneau Thierry, Goubeault Jean-Pierre, Hortet Sylvie, Joselon Ingrid, Jumel Jérôme, Martin Maryvonne, Ménard Isabelle, Perthué David, Raimbault Patricia, Raimbault Philippe, Rembault Emmanuel, Richard Mauricette, Rocher Ginette, Roucher Bertrand, Roulet Jean-Louis, Tessier Cindy, Thomas Jean-Joël, Trilleaud Thomas, Turmeau Yannick.

Absents excusés :

- Martin Sébastien,
- Pivert Rémi

2022-05-067

ECONOMIE : lancement d'un projet de centrale photovoltaïque

Rapporteur : Jean-Louis Roulet

La commune nouvelle de Terranjou, propriétaire de l'ancienne décharge d'une surface d'environ 32.000m² (voir plan) , souhaite valoriser ce terrain en réalisant un projet de centrale photovoltaïque.

En première approche, la puissance du projet serait estimée à environ 2,7 MWc, pour un coût d'investissement de 2.400.000,00 €.

C'est pourquoi, la commune a contacté Alter Energies, société d'économie mixte départementale et l'association « ELLA » Energie en Loire Layon Aubance pour en assurer le développement dans le cadre d'une démarche collaborative.

A cet effet, afin de développer, réaliser et exploiter conjointement ce projet avec Alter Energies et l'association « ELLA », il sera proposé à la commune de signer un protocole d'accord fixant les modalités de création d'une société conjointe (commune de Terranjou-Alter Energies-ELLA) destinée au développement du projet, étant précisé que les prises de décision essentielles dans les instances de cette société se feront à l'unanimité afin de permettre à la commune d'exercer un contrôle étroit sur celle-ci.

Les études de développement seront, dans un premier temps, à la charge financière d'Alter Energies sous forme d'avances à la future société de projet, dont le coût est estimé à 25.000,00€ HT.

Il sera également mis en place une promesse de bail entre la commune et cette société pour la mise à disposition du foncier.

Les termes du protocole et de la promesse de bail seront examinés et validés lors d'un prochain conseil municipal.

Après avoir ouï les exposés qui lui ont été faits,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, par 23 voix POUR et 4 ABSTENTIONS

VU l'article L.2253-1 du Code général des collectivités territoriales,

- **DECIDE** d'approuver le projet de développement d'une centrale photovoltaïque au sol sur le site de l'ancienne déchetterie de la commune nouvelle de Terranjou, commune déléguée de Martigné-Briand,
- **DECIDE** de développer ce projet conjointement avec la SEM Alter Energies et l'association ELLA,
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision et notamment la notifier à la société Alter Energies et l'association « ELLA ».

Fait à Terranjou, le 16/05/2022

Le Maire



Jean-Pierre COCHARD

Délibération
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 mai 2022

| Nombre de conseillers municipaux | | |
|----------------------------------|------------------------------|----------------|
| En exercice | Présents au moment des votes | Votants |
| 29 | 27 | 27 |
| Date de convocation | | Date Affichage |
| 9/5/2022 | | 16/05/2022 |
| Séance ordinaire | | |

L'an 2022, le 9 mai à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de TERRANJOU s'est réuni à la salle des Acacias de Martigné-Briand, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre Cochard, Maire.

A été nommée secrétaire de séance : Sylvie CARON

Présents : Boutry Véronique, Caron Sylvie, Cochard Jean-Pierre, Corbin Odile, Decobert Anne-Sophie, Fery Martine, Garreau Jean-Louis, Gaufreteau Sylvaine, Gendronneau Thierry, Goubeault Jean-Pierre, Hortet Sylvie, Joselon Ingrid, Jumel Jérôme, Martin Maryvonne, Ménard Isabelle, Perthué David, Raimbault Patricia, Raimbault Philippe, Rembault Emmanuel, Richard Mauricette, Rocher Ginette, Roucher Bertrand, Roulet Jean-Louis, Tessier Cindy, Thomas Jean-Joël, Trilleaud Thomas, Turmeau Yannick.

Absents excusés :

- Martin Sébastien,
- Pivert Rémi

| | |
|--------------------|--------------------------------------|
| 2022-05-068 | ENFANCE : AQUISITION MINI-BUS |
|--------------------|--------------------------------------|

Rapporteur : Jean-Pierre Cochard

Par délibération n°112-2021 du 4 octobre 2021, le conseil municipal avait donné son accord pour l'acquisition du mini-bus loué au Super U de Thouarcé.

Actuellement, le coût annuel de location est de 4 428€.

Le prix qui avait été adopté était de 19 800€HT.

Or, il s'avère que le véhicule n'était pas encore la propriété du supermarché et qu'il devait être acquis par celui-ci à l'issue d'un crédit-bail. Ceci est en cours de finalisation et le vendeur est identifié comme la Société VALLANDIS

De ce fait, au prix initial devront s'ajouter des frais liés à l'immatriculation du véhicule par la Société VALLANDIS avant revente à la commune.

Au final, la proposition finale pour ce qui concerne le prix de vente est de 24 109.76 €TTC.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **CONFIRME** sa décision d'acquisition du mini bus (véhicule Renault trafic) immatriculé FG 451 NN
- **ACCEPTE** que le prix soit revu au montant de 24 109.76 €TTC
- **DEMANDE** au maire de signer tous les actes afférents à cette acquisition et de procéder au changement du certificat d'immatriculation au bénéfice de la commune

Il est précisé que les crédits sont inscrits à l'opération 73 du budget primitif 2022.

Fait à Terranjou, le 16/05/2022

Le Maire



Jean-Pierre COCHARD

Délibération
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 mai 2022

| Nombre de conseillers municipaux | | |
|----------------------------------|------------------------------|----------------|
| En exercice | Présents au moment des votes | Votants |
| 29 | 27 | 27 |
| Date de convocation | | Date Affichage |
| 9/5/2022 | | 16/5/2022 |
| Séance ordinaire | | |

L'an 2022, le 9 mai à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de TERRANJOU s'est réuni à la salle des Acacias de Martigné-Briand, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre Cochard, Maire.

A été nommée secrétaire de séance : Sylvie CARON

Présents : Boutry Véronique, Caron Sylvie, Cochard Jean-Pierre, Corbin Odile, Decobert Anne-Sophie, Fery Martine, Garreau Jean-Louis, Gaufreteau Sylvaine, Gendronneau Thierry, Goubeault Jean-Pierre, Hortet Sylvie, Joselon Ingrid, Jumel Jérôme, Martin Maryvonne, Ménard Isabelle, Perthué David, Raimbault Patricia, Raimbault Philippe, Rembault Emmanuel, Richard Mauricette, Rocher Ginette, Roucher Bertrand, Roulet Jean-Louis, Tessier Cindy, Thomas Jean-Joël, Trilleaud Thomas, Turmeau Yannick.

Absents excusés :

- Martin Sébastien,
- Pivert Rémi

| | |
|--------------------|--|
| 2022-05-069 | PLU-URBANISME : SOCIETE AUDDICE – avenants- changement de nom de la Société |
|--------------------|--|

Rapporteur : Jean-Louis Roulet

Il est rappelé que, par délibération n°86-2021 du 5 juillet 2021, le conseil municipal avait retenu le cabinet AUDDICE urbanisme pour permettre à l'assemblée la mise en œuvre d'un PLU à l'échelle du territoire de Terranjou.

Puis, par délibération n°2022-04-045 du 4 avril 2022, le conseil municipal a retenu AUDDICE environnement pour l'inventaire des zones humides et des éléments bocagers.

Or, par lettre du 8 avril 2022, la commune a été informée de la création d'une nouvelle filiale AUDDICE Val de Loire qui va reprendre les activités de planification, projets urbains, environnement, biodiversité portés par AUDDICE environnement et AUDICCE urbanisme.

De ce fait, un avenant va devoir être signé pour chacun des deux contrats en cours.

Tel est l'objet de la délibération demandée au conseil.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- PREND acte de la modification des sociétés AUDDICE ENVIRONNEMENT et AUDDICE URBANISME en SAS AUDICCE VAL DE LOIRE
- CHARGE le maire de signer l'avenant jointe à la présente délibération pour la substitution de personne morale dans les deux contrats portant respectivement sur la mise en œuvre d'un PLU à l'échelle du territoire de Terranjou et l'inventaire des zones humides et des éléments bocagers.

Fait à Terranjou, le 16/05/2022

Le Maire



Jean-Pierre COCHARD

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 mai 2022

| Nombre de conseillers municipaux | | |
|----------------------------------|------------------------------|----------------|
| En exercice | Présents au moment des votes | Votants |
| 29 | 27 | 27 |
| Date de convocation | | Date Affichage |
| 9/5/2022 | | 16/05/2022 |
| Séance ordinaire | | |

L'an 2022, le 9 mai à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de TERRANJOU s'est réuni à la salle des Acacias de Martigné-Briand, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre Cochard, Maire.

A été nommée secrétaire de séance : Sylvie CARON

Présents : Boutry Véronique, Caron Sylvie, Cochard Jean-Pierre, Corbin Odile, Decobert Anne-Sophie, Fery Martine, Garreau Jean-Louis, Gaufreteau Sylvaine, Gendronneau Thierry, Goubeault Jean-Pierre, Hortet Sylvie, Joselon Ingrid, Jumel Jérôme, Martin Maryvonne, Ménard Isabelle, Perthué David, Raimbault Patricia, Raimbault Philippe, Rembault Emmanuel, Richard Mauricette, Rocher Ginette, Roucher Bertrand, Roulet Jean-Louis, Tessier Cindy, Thomas Jean-Joël, Trilleaud Thomas, Turmeau Yannick.

Absents excusés :

- Martin Sébastien,
- Pivert Rémi

| | |
|-------------|---|
| 2022-05-070 | Finances – SIEML – fonds de concours – éclairage public |
|-------------|---|

Rapporteur : Bertrand Roucher

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML décidant les conditions de mise en place de fonds de concours de la part des communes,

Considérant des demandes de réparation du réseau d'éclairage public effectuées sur le territoire de la commune réalisées dans le cadre de l'entretien préventif, ainsi que la pose de nouveaux matériels d'éclairage, le SIEML demande le versement d'un fonds de concours d'un montant global de 7 922.42 €, correspondant à 75% du montant de la dépense totale HT selon le tableau ci-dessous :

| N° Opération | Lieu et nature des travaux | Montant travaux réparation net de taxe | Part SIEML | Fonds de concours de la commune 75% | BP 2022 |
|---------------|---|--|------------|-------------------------------------|---------------|
| DEV191-22-113 | Remplacement appareillage n°358 – chemin des Gontiers - Martigné-Briand | 431.39 € | 107.85 € | 323.54 € | Section fonct |
| DEV191-22-107 | Nouveau candélabre- rue St Arnoult – Martigné-Briand | 8 686.74 € | 2 171.68 € | 6 515.06€ | Opération 14 |
| DEV22722-63 | Remplacement candélabre n°17 – rue du clos des Vigneaux - NDA | 1 446.36 € | 352.34 € | 1 084.02 € | Section fonct |
| | | | TOTAL | 7 922.42 € | |

Le conseil municipal, à main levée, à l'unanimité :

- **Approuve** le montant de 7 922.42 € correspondant au fonds de concours à verser au SIEML,
- **Charge** le maire d'adresser la présente délibération et la commande au SIEML
- **Précise** que les paiements se feront en section fonctionnement ou investissement (opération n°14) selon les précisions mentionnées dans le tableau.

Fait à Terranjou, le 16/05/2022

Le Maire



Jean-Pierre COCHARD

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 mai 2022

| Nombre de conseillers municipaux | | |
|----------------------------------|------------------------------|----------------|
| En exercice | Présents au moment des votes | Votants |
| 29 | 27 | 27 |
| Date de convocation | | Date Affichage |
| 9/5/2022 | | 16/5/2022 |
| Séance ordinaire | | |

L'an 2022, le 9 mai à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de TERRANJOU s'est réuni à la salle des Acacias de Martigné-Briand, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre Cochard, Maire.

A été nommée secrétaire de séance : Sylvie CARON

Présents : Boutry Véronique, Caron Sylvie, Cochard Jean-Pierre, Corbin Odile, Decobert Anne-Sophie, Fery Martine, Garreau Jean-Louis, Gaufreteau Sylvaine, Gendronneau Thierry, Goubeault Jean-Pierre, Hortet Sylvie, Joselon Ingrid, Jumel Jérôme, Martin Maryvonne, Ménard Isabelle, Perthué David, Raimbault Patricia, Raimbault Philippe, Rembault Emmanuel, Richard Mauricette, Rocher Ginette, Roucher Bertrand, Roulet Jean-Louis, Tessier Cindy, Thomas Jean-Joël, Trilleaud Thomas, Turmeau Yannick.

Absents excusés :

- Martin Sébastien,
- Pivert Rémi

| | |
|-------------|---|
| 2022-05-071 | FINANCES – VESTIAIRES STADE GIRONDEAU - avenants |
|-------------|---|

Rapporteur : Mme Maryvonne MARTIN

Au cours du chantier, il est apparu un souci sur le réseau d'écoulement des eaux pluviales, que la dalle béton qui doit supporter une cloison intérieure ne présente pas, sur toute sa surface l'épaisseur minimale nécessaire au support du mur à édifier, que des finitions ne sauraient être maintenues car le rendu n'est pas tel qu'il avait été imaginé, que le matériau d'une porte doit être changé au bénéfice d'un matériau moins fragile...

De ce fait un certain nombre d'avenants sont proposés à l'assemblée

- Lot 1 gros œuvre – avenant 2- **SARL JUSTEAU FRERES** plus value de 36 201.58 €HT (23 321.88 + 12 879.70)

- Lot 4 Menuiseries ext/int – avenant 2 -Serrurerie **SARL PARCHARD** : plus value de 1 604.26€HT (2 420.35-1 764.66+948.57)
- Lot 5 Doublages-cloisons sèches-isolation – avenant 1 - **USUREAU** – plus value de 2 216.50 €HT
- Lot 6 Electricité – avenant 2 - **SAS R'PURE** : plus value de 3 810.80 €HT comportant l'option « lot de badges » pour 220.50 €HT (soit 4 282.50 + 220.50-692.50 du 1^{er} avenant)
- Lot 8 Faïence – avenant 1 - **GUILLOT CARRELAGE** : plus value de : 1 425.60 €HT
- Lot 9 Peinture – avenant 1 – **NORBERT PAILLAT** - plus value de 879.45 €HT (255.45 +624.00)

| COMPS D'ETAT | ENTREPRISES | MARCHE (HT) | AVENANT VALOUES (HT) | AVENANT EN ALTEINTS (HT) | TOTAL (HT) |
|--------------|---|---------------------|----------------------|--------------------------|---------------------|
| 1 | SARL JUSTEAU FRERES - 24 des Justices 49700 LOUPRESSE ROCHEMENER | 125 900,10 € | 9 060,52 € | 34 293,34 € | 169 254,30 € |
| 2 | VERON-DRET et Cie SARL L'Aulnay 49110 LE PIN EN MAUGES | 11 056,15 € | | | 11 056,15 € |
| 3A | BELOUN - Parc d'activités du bon Ramié - CHANZEALX - 49750 CHEMILLE EN ANJOU | 33 148,00 € | 7 800,00 € | | 41 028,00 € |
| 3B | BELOUN - Parc d'activités du bon Ramié - CHANZEALX - 49750 CHEMILLE EN ANJOU | 23 119,00 € | 2 580,00 € | | 25 699,00 € |
| 4 | SARL PARCHARD - 1 RUE DES PORTIERES - 49 124 ST BARTHELEMY D'ANJOU | 61 853,35 € | 314,85 € | 1 000,34 € | 63 172,46 € |
| 5 | USUREAU - 24, Rue de l'Europe - 21 des trois routes - 49120 CHEMILLE EN ANJOU | 18 100,00 € | | 2 216,50 € | 20 316,50 € |
| 6 | SAS R'PURE - 1, route de Vihiers - Maigné Bizard - 49540 - TERRANJOU | 41 355,81 € | 692,50 € | 3 010,00 € | 45 058,31 € |
| 7 | SAS R'PURE - 1, route de Vihiers - Maigné Bizard - 49540 - TERRANJOU | 153 047,04 € | | | 153 047,04 € |
| 8 | GUILLOT CARRELAGE - 112, route de Sarigné - 49 699 CORNE | 22 948,95 € | | 1 425,60 € | 24 374,55 € |
| 9 | PAILLAT Norbert - 78 rue François de Chabot - 48300 YSERONAY | 12 441,50 € | | 679,45 € | 13 120,95 € |
| | TOTAL | 589 831,61 € | 20 207,87 € | 46 128,19 € | 596 077,47 € |

Les montants en orange sont en attente de validation - Les montants en noir sont des avenants validés

Le conseil municipal, à main levée, à l'unanimité :

- **Valide** les avenants présentés tels qu'ils figurent dans le tableau récapitulatif,
- **Charge** le maire de signer les avenants annexés à la présente délibération,
- **Dit** que des crédits nécessaires supplémentaires seront inscrits à l'opération 26 du budget 2022.

Fait à Terranjou, le 16/05/2022

Le Maire



Jean-Pierre COCHARD

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 mai 2022

| Nombre de conseillers municipaux | | |
|----------------------------------|------------------------------|----------------|
| En exercice | Présents au moment des votes | Votants |
| 29 | 27 | 27 |
| Date de convocation | | Date Affichage |
| 9/5/2022 | | 16/5/2022 |
| Séance ordinaire | | |

L'an 2022, le 9 mai à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de TERRANJOU s'est réuni à la salle des Acacias de Martigné-Briand, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre Cochard, Maire.

A été nommée secrétaire de séance : Sylvie CARON

Présents : Boutry Véronique, Caron Sylvie, Cochard Jean-Pierre, Corbin Odile, Decobert Anne-Sophie, Fery Martine, Garreau Jean-Louis, Gaufreteau Sylvaine, Gendronneau Thierry, Goubeault Jean-Pierre, Hortet Sylvie, Joselon Ingrid, Jumel Jérôme, Martin Maryvonne, Ménard Isabelle, Perthué David, Raimbault Patricia, Raimbault Philippe, Rembault Emmanuel, Richard Mauricette, Rocher Ginette, Roucher Bertrand, Roulet Jean-Louis, Tessier Cindy, Thomas Jean-Joël, Trilleaud Thomas, Turmeau Yannick.

Absents excusés :

- Martin Sébastien,
- Pivert Rémi

2022-05-072

FINANCES – STADE GIRONDEAU – ARROSAGE -devis

Rapporteur : M. Thierry Gendronneau

A l'occasion de travaux sur les vestiaires du bâtiment sportif Girondeau, il est apparu qu'il y a des problèmes d'alimentation en eau pour l'arrosage des pelouses du stade.

Au regard de l'arrivée de la saison chaude, il est donc nécessaire de procéder rapidement à la remise en état de l'alimentation du système d'arrosage des terrains.

A cet effet, il est présenté deux devis :

- Le premier de VEOLIA pour 4 025.00€HT/ 4 830.00 €TTC qui permettra de grossir le branchement AEP

- Le second de SYMAVAL pour 8 012.10 €HT/ 9 614.52 €TTC qui correspond à toutes les fournitures nécessaires à la mise en œuvre d'une conduite de diamètre 110

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, par 22 voix POUR et 5 ABSTENTIONS

- **Valide** les devis présentés,
- **Charge** le maire de signer ces devis annexés à la présente délibération,
- **Dit** que des crédits nécessaires supplémentaires seront inscrits à l'opération 26 du budget 2022.

Fait à Terranjou, le 16/05/2022

Le Maire



Jean-Pierre COCHARD

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 mai 2022

| Nombre de conseillers municipaux | | |
|----------------------------------|------------------------------|----------------|
| En exercice | Présents au moment des votes | Votants |
| 29 | 27 | 27 |
| Date de convocation | | Date Affichage |
| 9/5/2022 | | 16/5/2022 |
| Séance ordinaire | | |

L'an 2022, le 9 mai à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de TERRANJOU s'est réuni à la salle des Acacias de Martigné-Briand, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre Cochard, Maire.

A été nommée secrétaire de séance : Sylvie CARON

Présents : Boutry Véronique, Caron Sylvie, Cochard Jean-Pierre, Corbin Odile, Decobert Anne-Sophie, Fery Martine, Garreau Jean-Louis, Gaufreteau Sylvaine, Gendronneau Thierry, Goubeault Jean-Pierre, Hortet Sylvie, Joselon Ingrid, Jumel Jérôme, Martin Maryvonne, Ménard Isabelle, Perthué David, Raimbault Patricia, Raimbault Philippe, Rembault Emmanuel, Richard Mauricette, Rocher Ginette, Roucher Bertrand, Roulet Jean-Louis, Tessier Cindy, Thomas Jean-Joël, Trilleaud Thomas, Turmeau Yannick.

Absents excusés :

- Martin Sébastien,
- Pivert Rémi

| | |
|--------------------|---|
| 2022-05-073 | FINANCES : city stade de Martigné-Briand – travaux supplémentaires |
|--------------------|---|

Rapporteur : M Jean-Pierre COCHARD

Par délibérations n°116-2021 du 4 octobre 2021 et n°2022-02-022 du 7 février 2022 a été actée la réhabilitation du terrain de tennis de Martigné-Briand pour un mettre en place un City stade et la réalisation de travaux supplémentaires liés à la nature du sous-sol.

Les travaux étant terminés pour la structure proprement dite, la pose d'une main-courante s'est avérée nécessaire en particulier pour empêcher les cyclistes et motocycliste de rouler sur la piste.

Le coût de ces travaux supplémentaires est de 7 695.00 € TTC.

Le conseil municipal, à main levée, à l'unanimité :

- **Valide** le devis supplémentaire présenté par la société SPORTINGSOLS pour un montant de 6 412.50 € HT (soit 7 695.00 € TTC),
- **Charge** le maire signer tous les documents afférents à ces travaux,
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 à l'opération 26

Fait à Terranjou, le 16/05/2022

Le Maire



Jean-Pierre COCHARD

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 mai 2022

| Nombre de conseillers municipaux | | |
|----------------------------------|------------------------------|----------------|
| En exercice | Présents au moment des votes | Votants |
| 29 | 27 | 27 |
| Date de convocation | | Date Affichage |
| 9/5/2022 | | 16/5/2022 |
| Séance ordinaire | | |

L'an 2022, le 9 mai à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de TERRANJOU s'est réuni à la salle des Acacias de Martigné-Briand, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre Cochard, Maire.

A été nommée secrétaire de séance : Sylvie CARON

Présents : Bouty Véronique, Caron Sylvie, Cochard Jean-Pierre, Corbin Odile, Decobert Anne-Sophie, Fery Martine, Garreau Jean-Louis, Gaufreteau Sylvaine, Gendronneau Thierry, Goubeault Jean-Pierre, Hortet Sylvie, Joselon Ingrid, Jumel Jérôme, Martin Maryvonne, Ménard Isabelle, Perthué David, Raimbault Patricia, Raimbault Philippe, Rembault Emmanuel, Richard Mauricette, Rocher Ginette, Roucher Bertrand, Roulet Jean-Louis, Tessier Cindy, Thomas Jean-Joël, Trilleaud Thomas, Turmeau Yannick.

Absents excusés :

- Martin Sébastien,
- Pivert Rémi

| | |
|-------------|---|
| 2022-05-074 | ADRESSAGE : commande du matériel nécessaire et pose – validation devis |
|-------------|---|

Rapporteur : M Philippe RAIMBAULT

Par délibération n°2022-04-063 du 14 avril 2022 a été dressée la liste des noms des rues et places publiques du territoire de la commune de Terranjou.

Il appartient à la commune de mettre les panneaux de rues et places ainsi que les plaques de rue et de fournir les plaques de numérotation pour les adresses pour lesquelles la numérotation des propriétés est nouvelle ou changée.

De ce fait, il est proposé deux devis de la Société NADIA à l'assemblée :

- Le devis N° 95331 de 8 608.61 € HT (10 330.33 €TTC) pour la commande des fournitures (plaques, panneaux, poteaux, colliers...)

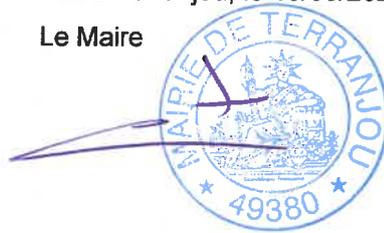
Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **Valide** les devis présentés par la société NADIA pour un montant global de 19 306.61 € HT (soit 23 167.93 € TTC),
- **Charge** le maire signer tous les documents afférents à ces travaux,
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 à l'opération 39

Fait à Terranjou, le 16/05/2022

Le Maire



Jean-Pierre COCHARD

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 mai 2022

| Nombre de conseillers municipaux | | |
|----------------------------------|------------------------------|----------------|
| En exercice | Présents au moment des votes | Votants |
| 29 | 27 | 27 |
| Date de convocation | | Date Affichage |
| 9/5/2022 | | 16/5/2022 |
| Séance ordinaire | | |

L'an 2022, le 9 mai à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de TERRANJOU s'est réuni à la salle des Acacias de Martigné-Briand, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre Cochard, Maire.

A été nommée secrétaire de séance : Sylvie CARON

Présents : Boutry Véronique, Caron Sylvie, Cochard Jean-Pierre, Corbin Odile, Decobert Anne-Sophie, Fery Martine, Garreau Jean-Louis, Gaufreteau Sylvaine, Gendronneau Thierry, Goubeault Jean-Pierre, Hortet Sylvie, Joselon Ingrid, Jumel Jérôme, Martin Maryvonne, Ménard Isabelle, Perthué David, Rimbault Patricia, Rimbault Philippe, Rembault Emmanuel, Richard Mauricette, Rocher Ginette, Roucher Bertrand, Roulet Jean-Louis, Tessier Cindy, Thomas Jean-Joël, Trilleaud Thomas, Turneau Yannick.

Absents excusés :

- Martin Sébastien,
- Pivert Rémi

2022-05-074

ADRESSAGE : commande du matériel nécessaire et pose – validation devis

Rapporteur : M Philippe RAIMBAULT

Par délibération n°2022-04-063 du 14 avril 2022 a été dressée la liste des noms des rues et places publiques du territoire de la commune de Terranjou.

Il appartient à la commune de mettre les panneaux de rues et places ainsi que les plaques de rue et de fournir les plaques de numérotation pour les adresses pour lesquelles la numérotation des propriétés est nouvelle ou changée.

De ce fait, il est proposé deux devis de la Société NADIA à l'assemblée :

- Le devis N° 95331 de 8 608.61 € HT (10 330.33 €TTC) pour la commande des fournitures (plaques, panneaux, poteaux, colliers....)

- Le devis N° 95435 de 10 698.00€HT (12 837.60 €TTC) pour la pose

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **Valide** les devis présentés par la société NADIA pour un montant global de 19 306.61 € HT (soit 23 167.93 € TTC),
- **Charge** le maire signer tous les documents afférents à ces travaux,
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 à l'opération 39

Fait à Terranjou, le 16/05/2022

Le Maire



Jean-Pierre COCHARD

A handwritten signature in black ink, appearing to be "JP Cochard", written over a horizontal line.